

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 11 janvier 2016, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2016-01-1617)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item Varia ouvert à d'éventuels ajouts :

*37. Autorisation pour le paiement de la facture de la Commission scolaire des Chênes pour la formation Pompier I*

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015
4. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 décembre 2015
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 décembre 2015
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 décembre 2015
  - Compte-rendu sur les constats d'infraction au 31 décembre 2015
  - Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
5. F.Q.M : Inscription des membres du conseil à la formation *Gestion financière*, le 19 mars 2016, à Warwick, au coût de 265 \$ plus taxes par inscription
6. F.Q.M : Inscription de membres du conseil à la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles*, le 30 avril 2016, à Saint-Valère, au coût de 199 \$ plus taxes par inscription
7. A.D.M.Q. : Inscription de Mme Émilie Trottier, directrice générale, à la formation *La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques* en vue de l'obtention du diplôme de *Gestionnaire municipal agréé* en 2018, au montant total de 291,86 \$ taxes incluses
8. A.D.M.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2016, au montant total de 747,55 \$ taxes incluses (cotisation 453,55 \$ taxes incluses et 294 \$ assurance-cautionnement)
9. Infotech Inc. : Renouvellement du contrat de services annuel pour 2016, système comptable Sygem pour quatre postes d'ordinateur, au montant de 6 795,02 \$ taxes incluses

10. Infotech Inc. : Achat d'une banque de quatorze (14) heures, au montant de 1 207,24 \$ taxes incluses
11. S.I.U.C.Q. : Autoriser le paiement de la contribution pour la desserte du territoire de la municipalité pour l'année 2016 au montant de 1 463 \$
12. C.O.M.B.E.Q. : Renouvellement de l'adhésion annuelle 2016 pour l'inspecteur en urbanisme, au montant de 373,67 \$ taxes incluses
13. Adoption : Règlement numéro 501-15 concernant le traitement des élus municipaux
14. Adoption : Règlement numéro 502-15 sur la délégation de pouvoirs pour la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie
15. Apporter une correction au budget 2016 adopté le 14 décembre 2015
16. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2016
17. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2016
18. Dépôt et adoption de la liste des salaires des employés municipaux pour 2016
19. HB Archiviste : Autorisation pour détruire les dossiers apparaissant sur la liste de destruction en conformité avec le calendrier de conservation
20. WSP Canada Inc. : Mandat à donner pour la production d'un appel d'offres pour les travaux de construction d'un bâtiment et d'installation de deux réservoirs d'eau potable sur le boulevard St-Joseph Ouest
21. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction de 4 règlements d'emprunt pour les travaux d'asphaltage sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et une partie de la rue Lecavalier
22. AVIZO : Mandat pour l'accompagnement professionnel de l'inspecteur en voirie pour la préparation du calendrier de travaux 2016, au montant de 1261,95 \$ taxes incluses
23. M.T.Q. : Dépôt et approbation des factures de l'utilisateur pour 2015 et demande de renouvellement pour une subvention sur le Programme *Transport adapté - Volet souple* pour 2016
24. Autorisation pour le maire et la directrice générale à signer l'acte notarié concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire
25. COGESAF : Participation de la municipalité à un programme de sensibilisation à la protection des bandes riveraines
26. DM-2015-003 : Demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 435 227 afin de permettre une marge de recul avant de 9,08 mètres pour une résidence unifamiliale existante
27. DM-2015-004: Demande d'une dérogation mineure du propriétaire pour le lot 4 432 837 afin de permettre l'implantation d'un garage en cour avant, sans empiéter dans la marge de recul avant
28. MRC de Drummond : Demande pour une subvention au Programme *Fonds de la Ruralité* l'aménagement d'un centre multimédia au centre sportif pour la projection d'événements sportifs ou de films
29. Nomination de Monsieur Michel Gentesse au titre de président du Comité consultatif d'urbanisme
30. Nomination de Madame Julie Trinque au titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme
31. Nommer un secrétaire-archiviste au Comité consultatif d'urbanisme
32. Table pour la récupération hors foyer : Demande de subvention pour l'achat de bacs à récupération pour la salle municipale et le centre sportif

33. Autorisation pour l'installation d'un décodeur de Cogeco Câble Québec au centre sportif au coût mensuel de 43,03\$ taxes incluses
34. Entente intermunicipale pour l'utilisation des infrastructures en loisirs et culture : Décision du conseil relative au coût d'achat de la carte Accès-Loisirs pour les résidents de Saint-Majorique
35. Embauche d'un préposé pour les travaux d'entretien et d'arrosage de la patinoire
36. Adoption des comptes à payer
37. Varia
38. Correspondance :
  - Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Réception du montant de 16 071 \$ à titre de subvention pour la construction du centre sportif et l'aménagement de la patinoire municipale
  - MDDELCC : Réception du montant de 11 887,57 \$ à titre de redevance pour l'élimination de matières résiduelles
  - MRC de Drummond : Réception du montant de 1 733,33\$ dans le cadre de la demande d'aide financière à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel
  - MAMOT : Réception d'un montant de 500\$ pour aider à l'implantation du programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
  - Lettres d'un citoyen
39. Période de questions
40. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2016-01-1618)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1619)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**4. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 décembre 2015
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 décembre 2015
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 décembre 2015
- Compte-rendu sur les constats d'infraction au 31 décembre 2015
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

(2016-01-1620)

**5. F.Q.M : Inscription des membres du conseil à la formation *Gestion financière*, le 19 mars 2016, à Warwick, au coût de 265\$ plus taxes par inscription**

**Attendu que** la Fédération Québécoise des Municipalités offre la formation *Gestion financière* aux élus municipaux, le 19 mars 2016, à Warwick;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, les conseillères, Mesdames Nancy Letendre et Line Fréchette, et les conseillers, Messieurs Jocelyn Brière, Sylvain Marcoux, Joël Jutras et Marcel Sinclair, à suivre la formation *Gestion financière* donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 19 mars 2016, à Warwick, au montant total de 1947,52 \$ taxes incluses.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1621)

**6. F.Q.M : Inscription des membres du conseil à la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles*, le 30 avril 2016, à Saint-Valère, au coût de 199 \$ plus taxes par inscription**

**Attendu que** la Fédération Québécoise des Municipalités offre la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles* aux élus municipaux, le 30 avril 2016, à Saint-Valère;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, les conseillères, Mesdames Nancy Letendre et Line Fréchette, et les conseillers, Messieurs Jocelyn Brière et M. Marcel Sinclair à suivre la formation *Gestion financière* donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 30 avril 2016, à Saint-Valère, au montant total de 1 042,63\$ taxes incluses.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1622)

**7. A.D.M.Q. : Inscription de Mme Émilie Trottier, directrice générale, à la formation *La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et de politiques en vue de l'obtention du diplôme de Gestionnaire municipal agréé en 2018*, au montant de 291,86\$**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Émilie Trottier, à suivre la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, durant l'année 2016, pour l'obtention du diplôme de *Gestionnaire municipal agréé en 2018*, au montant total de 291,86 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1623)

**8. A.D.M.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2016, au montant total de 747,55 \$ taxes incluses (cotisation 453,55 \$ taxes incluses et 294 \$ assurance-cautionnement)**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant total de 747,55 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2016 incluant la cotisation au montant de

453.55 \$ taxes incluses et l'assurance-cautionnement au montant de 294 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1624)

**9. Infotech Inc. : Renouvellement du contrat de services annuel pour 2016, système comptable Sygem pour quatre postes d'ordinateur, au montant de 6 795,02 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Infotech Inc., au montant de 6 795,02\$ taxes incluses, pour le renouvellement du contrat de services annuel 2016.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1625)

**10. Infotech Inc. : Achat d'une banque de quatorze (14) heures, au montant de 1 207,24 \$ taxes incluses**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Infotech Inc., au montant de 1 207,24 \$ taxes incluses, pour l'achat d'une banque de quatorze (14) heures.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1626)

**11. S.I.U.C.Q. : Autoriser le paiement de la contribution pour la desserte du territoire de la municipalité pour l'année 2016, au montant de 1 463 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement au Service d'Intervention d'Urgences Centre-du-Québec, au montant de 1 463 \$ taxes incluses pour la desserte du territoire de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1627)

**12. C.O.M.B.E.Q. : Renouvellement de l'adhésion annuelle 2016 pour l'inspecteur en urbanisme, au montant de 373,67 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle 2016 auprès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.), pour l'inspecteur en urbanisme et en environnement, au montant de 373,67 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1628)

**13. Adoption : Règlement numéro 501-15**

**concernant le traitement des élus municipaux**

**Attendu que** la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**Attendu que** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités présentes;

**Attendu qu'un avis de motion** a été dûment donné le 7 décembre 2015, par le conseiller, M. Jocelyn Brière. Le maire a présenté le projet aux personnes présentes à cette séance;

**Attendu que** la municipalité verse actuellement un traitement annuel de 10 710 \$ pour le maire (rémunération de base + allocation de dépenses) et d'un traitement de 3 570 \$ pour chaque conseiller (rémunération de base + allocation de dépenses);

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité qu'un règlement, portant le numéro **501-15**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 1.1 ABROGATION**

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur le traitement des élus municipaux.

#### **ARTICLE 2 TERMINOLOGIE**

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Traitement : Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses allouées au maire et à chacun des conseillers.

Rémunération de base : Signifie le montant offert au maire et à chacun des conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

Rémunération additionnelle : Signifie un montant supplémentaire offert au maire suppléant lorsque celui-ci occupe des charges définies dans le présent règlement.

Allocation de dépenses : Correspond à un montant égal à la moitié ( $\frac{1}{2}$ ) du montant de la rémunération de base.

Remboursement des dépenses : Signifie le remboursement d'un montant d'argent payé à la suite de dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

#### **ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la rémunération de base pour le maire est fixée à 7 210 \$ et la rémunération de base de chacun des conseillers correspond à 2 403,34 \$.

#### **ARTICLE 4 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Pour l'exercice financier 2016, la rémunération du maire et des conseillers est indexée à la hausse au taux de 3 %, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **ARTICLE 5 MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS**

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne peut en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

#### **ARTICLE 6 ALLOCATION DE DÉPENSES**

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié ( $\frac{1}{2}$ ) du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* pour le maire et chacun des conseillers. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser conformément au *chapitre III de la Loi sur le traitement des élus municipaux*.

#### **ARTICLE 7 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE - MAIRE SUPPLÉANT**

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions, suite à une absence justifiée pour une période continue, nécessitant l'autorisation du conseil pour un tel déplacement. Cette rémunération est versée lorsque le maire est absent pour plus de trente (30) jours consécutifs.

La municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse ledit remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### **ARTICLE 8 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS**

La rémunération décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* est calculée pour chacun des membres du conseil municipal sur une base annuelle. Cette rémunération est versée trimestriellement et versée dans les cinq (5) jours suivant la séance ordinaire du conseil.

#### **ARTICLE 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE**

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable par le conseil.

Exception pour le maire : Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

Séance du conseil : Ces articles s'appliquent également à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à des fins de repas à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en relation avec une telle séance dans la mesure où il s'agit d'une séance ou d'une réunion de laquelle aucun membre du conseil ou de l'organisme concernée n'était exclu pour un motif autre que son habileté à siéger.

Pièces justificatives exigées : Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates.

Transport en commun : Tout déplacement par autobus, par train ou par taxi, est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

#### **ARTICLE 10 VÉHICULE PERSONNEL**

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

À une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue à l'extérieur de la municipalité. Toute distance parcourue à l'intérieure même de la municipalité, est jugée cas par cas.

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule est de 0,42 \$ / kilomètre parcouru.

Les frais de stationnement et de péage sont remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

#### **ARTICLE 11 FRAIS DE REPAS**

La municipalité rembourse un montant maximal pour les frais de repas selon les coûts réels.

#### **ARTICLE 12 FRAIS DE LOGEMENT**

La municipalité rembourse aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement sur présentation de pièces justificatives.

#### **ARTICLE 13 PARTICULARITÉ**

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes factures qui lui semblent abusives.

#### **ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire, M. Robert Boucher, ayant exprimé son vote favorable à l'adoption de ce règlement.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

(2016-01-1629)

#### **14. Adoption : Règlement numéro 502-15**

##### **DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU CHEF POMPIER**

**ATTENDU QUE** le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité, en vertu de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation des dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

**ATTENDU QU'**un **avis de motion** a dûment été donné le 7 décembre 2015 par la conseillère, Mme Line Fréchette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu qu'un règlement numéro **502-15** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

#### **ARTICLE 1 RESTRICTIONS**

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

#### **ARTICLE 2 ABROGATION**

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation de pouvoirs à la secrétaire-trésorière et au chef-pompier.

#### **ARTICLE 3 CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS**

La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est énumérée à l'annexe « A » pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé. Cette autorisation est



attribuée au directeur général et au chef-pompier selon certains critères, tel que l'urgence d'une situation.

Cette délégation de pouvoirs s'applique à l'exercice financier 2016.

#### **ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS**

La présente délégation de pouvoir est consentie au directeur général à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du conseil, un résumé des décisions qu'il a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Boucher  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

#### **ANNEXE "A"**

Le montant qui figure à chaque poste budgétaire est un **montant maximal** par transaction seulement tout en respectant le budget annuel 2016.

#### **SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

02-130-00-321	Frais de poste (timbres)	500
02-130-00-341	Avis publics	300
02-130-00-414	Informatique - administration	500
02-130-02-459	Contrat de service – Infotech	250
02-130-00-670	Fournitures de bureau	500
02-140-00-670	Papeterie élection	1 000
02-190-00-522	Entretien & réparation - Édifice municipal	500
02-190-00-527	Entretien & réparation - Équipement de bureau	200
02-702-20-522	Entretien & réparation – salle municipale	150
02-320-00-516	Location de machinerie & outillage - voirie	200
02-320-00-521	Entretien & réparation - Chemins & rues	1 000
02-320-00-621	Achat pierre, gravier & sable	1 000
02-320-00-625	Achat d'asphalte froide	200
02-320-00-641	Achat d'outils & quincaillerie - voirie	200
02-320-00-642	Achat de tuyaux pour ponceaux	1 000
02-320-01-521	Entretien & réparation - ponceaux	1 000
02-355-00-649	Signalisation routière	500
02-451-10-649	Bacs à ordures	1 000
02-452-10-649	Bacs à recyclage	1 000

#### **DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

02-220-00-525	Entretien & réparation pièces - véhicules	1 500
02-220-00-631	Essence, lubrifiant & huile	300
02-220-00-650	Vêtements - pompiers	500
02-220-00-699	Équipements – pompiers	500

(2016-01-1630)

#### **15. Apporter une correction au budget 2016 adopté le 14 décembre 2015**

**Attendu que** le conseil a adopté le budget 2016 en date du 14 décembre 2015;

**Attendu que** ce budget doit entrer en concordance avec le budget inscrit sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

**Attendu qu'**une erreur s'est glissée sur le total au poste de l'amortissement à des fins fiscales en page 17 du budget 2016;

**Attendu que** le montant total à inscrire aurait dû être **191 557 \$** au lieu de **187 057 \$**;

**Attendu qu'**une vérification a été faite auprès du ministère pour la procédure à suivre dans un tel cas et que celui-ci suggère de procéder par résolution pour apporter une correction au budget 2016;

**Attendu que** la correction à apporter ne touche pas les dépenses et les immobilisations du budget ainsi que les revenus de taxes et de services;

**Attendu que** la correction touche le poste de subvention à recevoir du ministère de l'Éducation et diminue les revenus d'un montant de 4 500 \$ pour balancer avec le nouveau calcul total des charges et des immobilisations;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'apporter la correction suivante pour les raisons citées ci-haut :

<b>Poste du Grand Livre</b>	<b>Montant</b>
01-234-70-000 <i>MELS subvention</i>	5 500 \$
03-013-00-000 <i>Amortissement à des fins fiscales</i>	191 557 \$

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1631)

#### **16. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2016**

**Attendu que** la municipalité doit nommer le ou les membres qui pourront siéger, en l'absence du maire, à titre de pro-maire pour l'année 2016;

**Attendu** les discussions des membres du conseil à ce sujet;

**Attendu que** la conseillère, Mme Line Fréchette accepte d'être pro-maire

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, de nommer la conseillère Mme Line Fréchette à titre de pro-maire pour l'année 2016:

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1632)

#### **17. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2016**

**Attendu que** la municipalité doit déposer et adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles annuellement;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de déposer et d'adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour l'année 2016, au montant de **671 936 \$** dont la liste est présentée comme suit :

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>
	<b>Conseil municipal</b>
02-110-00-130	RÉMUNÉRATION - ÉLUS
02-110-00-133	ALLOCATION DÉPENSES - ELUS
02-110-00-220 à 260	D.A.S. - ÉLUS
	QUOTE-PART MRC - LÉGISLATION
	<b>Administration générale</b>
02-130-00-141	SALAIRE - DIRECTRICE GÉNÉRALE
02-130-00-222 à 262	D.A.S. - ADMINISTRATION
02-130-00-283	ASSURANCE COLLECTIVE - EMPLOYÉS
02-130-00-321	FRAIS DE POSTE

02-130-00-331 TELEPHONE - ADMINISTRATION  
 02-130-00-335 INTERNET - ADMINISTRATION  
 02-130-00-670 FOURNITURES DE BUREAU  
 02-130-00-951 QUOTE-PART MRC - GESTION  
 02-130-01-141 SALAIRE - SECRÉTAIRE ADMINISTRATION  
 02-130-02-141 SALAIRE - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE  
 02-150-00-951 QUOTE-PART MRC - ÉVALUATION  
 02-190-00-335 SITE WEB - HÉBERGEMENT & MISE À JOUR  
 02-190-00-681 ELECTRICITE - ADMINISTRATION  
 02-190-01-951 QUOTE-PART MRC - SUBVENTIONS ORGANISMES

#### **Protection contre les incendies**

02-220-00-141 SALAIRES POMPIERS  
 02-220-00-222 à 262 D.A.S. - POMPIERS  
 02-220-00-281 ASSURANCE-VIE - POMPIERS  
 02-220-00-331 CELLULAIRE - DIRECTEUR DU SSI  
 02-220-00-339 SYSTÈME TÉLÉCOMMUNICATION - SSI  
 02-220-00-965 IMMATRICULATION - VÉHICULES SSI  
 02-220-01-141 SALAIRES POMPIERS - ENTRAIDE  
 02-230-01-951 QUOTE-PART MRC - MAT. DANG. & REMOR. HAZ-MAT

#### **Voirie municipale**

02-320-00-141 SALAIRE - INSPECTEUR EN VOIRIE  
 02-320-00-222 à 262 D.A.S. - VOIRIE  
 02-320-00-631 TRACTEUR - ESSENCE  
 02-320-01-300 TRACTEUR À PELOUSE & BALAI - ESSENCE  
 02-320-01-339 CELLULAIRES - VOIRIE  
 02-320-00-639 CHAUFFAGE -GAZ PROPANE  
 02-320-00-681 ELECTRICITE - GARAGE MUNICIPAL  
 02-320-01-141 SALAIRE - ADJOINT À L'INSPECTEUR  
 02-330-00-521 CONTRAT ENLÈVEMENT DE LA NEIGE  
 02-330-00-681 ÉLECTRICITÉ - PARC DU SANCTUAIRE  
 02-340-00-681 ÉLECTRICITÉ - LUMIÈRES DE RUES

#### **Réseaux de distribution de l'eau potable**

02-413-00-681 ELECTRICITE - COMPTEUR TELEMETRIQUE  
 02-413-00-649 COMPTEURS D'EAU & RÉGULATEURS DE PRESSION

#### **Matières résiduelles**

02-451-10-446 & 951 ENLEVEMENT ORDURES & MRC  
 02-452-10-446 & 951 CUEILLETTE SELECTIVE  
 02-452-10-951 QUOTE-PART MRC - R.D.D.  
 02-452-11-951 QUOTE-PART MRC - ÉCOCENTRE  
 02-452-12-951 QUOTE-PART MRC - ENFOUISSEMENT DÉCHETS  
 02-452-13-951 QUOTE-PART MRC - TRI & TRAITEMENT RECYCLAGE  
 02-460-00-951 QUOTE-PART MRC- COURS D'EAU  
 02-470-01-529 CONTRÔLE BIOLOGIQUE - VILLE DRUMMONDVILLE

#### **Aménagement, urbanisme et zonage**

02-610-00-141 SALAIRE - INSPECTEUR EN URBANISME  
 02-610-222 à 262 D.A.S. - INSPECTEUR EN URBANISME  
 02-610-00-345 AVIS PUBLICS - URBANISME  
 02-620-00-951 QUOTE-PART MRC - SDED AGENT RURAL

#### **Loisirs et Culture**

02-700-50-520 ZAMBONI – ESSENCE, ENTRETIEN & RÉPARATION  
 02-701-00-681 ÉLECTRICITÉ - INFRASTRUCTURES EN LOISIRS  
 02-701-30-141 SALAIRES - ENTRETIEN INFRASTRUCTURES LOISIRS  
 02-701-30-222 à 262 D.A.S. - LOISIRS  
 02-701-90-951 QUOTE-PART MRC - PISTES CYCLABLES  
 02-702-20-141 SALAIRE - ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE  
 02-702-20-222 à 262 D.A.S. - ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE  
 02-702-20-632 HUILE A CHAUFFAGE - SALLE MUNICIPALE  
 02-702-20-699 ENTRETIEN & RÉPARATION - SALLE

02-702-92-951 QUOTE-PART MRC - UNIVERSITÉ UQTR  
02-702-92-959 SUPRALOCAUX - VILLE DRUMMONDVILLE

**Frais de financement**

02-921-01-840 INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 277-97  
02-921-02-840 INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 289-98  
02-921-03-840 INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 343-02  
02-990-00-880 FRAIS ANNUELS CARTES DE CRÉDIT VISA  
02-990-00-895 FRAIS DE CAISSE - ADMINISTRATION

**Remboursement de la dette à long terme**

03-210-01-001 CAPITAL DETTE L.T. # 277-97  
03-210-02-002 CAPITAL DETTE L.T. # 289-98  
03-210-03-003 CAPITAL DETTE L.T. # 343-02

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1633)

**18. Dépôt et adoption de la liste des salaires des employés municipaux pour 2016**

**Attendu que** la municipalité désire ajuster le salaire des employés municipaux pour l'exercice financier 2016;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'accepter la liste des salaires des employés municipaux déposée à cette séance pour l'exercice financier 2016.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1634)

**19. HB Archiviste : Autorisation pour détruire les dossiers apparaissant sur la liste de destruction en conformité avec le calendrier de conservation**

**Attendu que**, l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir un calendrier de conservation des documents;

**Attendu que** l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

**Attendu que** l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

**Attendu que** l'article 199 du Code municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

**En conséquence**, Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 6 janvier 2016 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1635)

**20. WSP Canada Inc. : Mandat à donner pour la production d'un appel d'offres pour les travaux de construction d'un bâtiment et l'installation de deux réservoirs d'eau potable sur le boulevard St Joseph Ouest**

**Attendu que** la municipalité doit procéder par appel d'offres public auprès d'entrepreneurs pour les travaux de construction d'un bâtiment et l'installation de réservoirs d'eau potable sur le boulevard St-Joseph Ouest;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater la firme WSP Canada Inc. pour

effectuer la production d'appels d'offres publics pour les travaux de construction d'un bâtiment et pour l'installation de deux réservoirs d'eau potable sur le boulevard St-Joseph Ouest. Les soumissionnaires devront garantir les prix jusqu'à la mise en chantier des travaux en 2016.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1636)

**21. Therrien Couture, avocats : Mandat pour la rédaction de 4 règlements d'emprunt pour les travaux d'asphaltage sur les rues Marie-Ève, Diane, Lyne et une partie de la rue Lecavalier**

**Attendu que** la municipalité désire procéder à des travaux de pavage sur les rues Lyne, Diane, Marie-Ève et sur une partie de la rue Lecavalier en 2016;

**Attendu que** la municipalité désire procéder par règlement d'emprunt pour ces travaux;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, pour la rédaction de quatre (4) règlements d'emprunt, soit un pour chacune des rues citées ci-haut.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1637)

**22. AVIZO experts-conseils : Mandat pour l'accompagnement professionnel de l'inspecteur en voirie pour la préparation d'un calendrier de travaux concernant la réfection des surfaces de roulement des routes**

**Attendu que** la municipalité souhaite obtenir un inventaire de la qualité des surfaces de roulement de ces routes afin de prévoir les travaux à exécuter en 2016;

**Attendu que** la firme AVIZO experts-conseils propose ses services conseil pour l'accompagnement de l'inspecteur dans le cadre de cet inventaire;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de mandater la firme AVIZO experts-conseils, pour accompagner l'inspecteur en voirie lors de l'inventaire et présenter un rapport de la situation pour un montant de 1261,95\$ taxes incluses.

(2016-01-1638)

**23. M.T.Q. : Dépôt et approbation des factures de l'utilisateur pour 2015 et demande de renouvellement pour une subvention sur le Programme *Transport adapté - Volet souple* pour 2016**

**Attendu que** la municipalité doit verser un montant à titre de subvention directe à l'utilisateur sur le Programme *Transport adapté - Volet souple* en 2015;

**Attendu que** la municipalité a reçu un montant de 975 \$ du ministère des Transports du Québec en 2015 pour ce programme;

**Attendu que** la municipalité doit approuver les factures fournies par l'utilisateur bénéficiant de cette subvention;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'approuver les factures déposées par la personne résidant au 2026, boulevard Lemire Ouest et de lui verser un montant de 535,50 \$ à titre de subvention directe à l'utilisateur bénéficiant de ce programme.

Il est également résolu de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de participer au Programme *Transport adapté - Volet souple* pour l'année 2016, afin que la municipalité puisse bénéficier d'une partie de remboursement sur le montant versé à l'utilisateur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1639)

**24. Autorisation pour le maire et la directrice générale à signer l'acte notarié et les autres documents concernant l'acquisition de l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire**

**Attendu que** la municipalité n'a plus de local pouvant être utilisé comme garage municipal;

**Attendu que** la municipalité souhaite procéder à l'achat de l'immeuble situé au 755, chemin du Sanctuaire;

**Attendu que** la municipalité a déposé une offre d'achat au montant de 219 075 \$ plus taxes et que le propriétaire de l'immeuble a accepté l'offre;

**Attendu que** la municipalité a reçu l'approbation du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* quant à l'adoption du règlement d'emprunt 498-15;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, d'autoriser le maire, M. Robert Boucher et la directrice générale, Mme Emilie Trottier à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de l'immeuble.

Il est également résolu d'autoriser la directrice à demander un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville pour permettre de procéder à la signature du contrat notarié dans les plus brefs délais.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1640)

**25. COGESAF : Participation de la municipalité à un programme de sensibilisation à la protection de la bande riveraine**

**Attendu que** dans une lettre de la MRC de Drummond reçue le 5 janvier 2016, la municipalité est mise en cause dans un dossier concernant des travaux de nettoyage de cours d'eau ayant été exécuté sans autorisation sur une propriété municipale;

**Attendu que** les travaux ont été réalisés dans des fossés municipaux, par une tierce personne et sans l'approbation de la municipalité;

**Attendu que** cette section du fossé appartenant à la municipalité est également un cours d'eau, la municipalité demeure responsable au sens du règlement MRC-534;

**Attendu** les discussions entre la MRC, le maire, M. Robert Boucher et les représentants de la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu à l'unanimité de participer à l'activité de sensibilisation de protection des bandes riveraines pour un montant de 629,93 \$, à titre de compensation.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1641)

**26. DM-2015-003 : Demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 435 227 afin de permettre une marge de recul avant de 9,08 mètres pour une résidence unifamiliale existante**

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 435 227 a déposé à la municipalité, une demande de dérogation mineure pour permettre une marge de recul avant de 9,08 mètres pour un bâtiment existant;

**Attendu que** la recommandation des membres du CCU est à l'effet d'accepter la demande;

**Attendu que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Attendu que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Attendu que** la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 portant sur les dérogations mineures;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 435 227 afin de permettre une marge de recul avant de 9.08 mètres alors de le règlement prévoit une marge de recul de 10 mètres.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1642)

**27. DM-2015-004 : Demande de dérogation mineure du propriétaire du lot 4 432 837 afin de permettre l'implantation d'un garage en cours avant, sans empiéter dans la marge de recul avant**

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 432 837 a déposé une demande de dérogation mineure à la municipalité afin de permettre l'implantation d'un garage existant en cour avant, sans empiéter dans la marge de recul avant;

**Attendu que** la recommandation des membres du CCU est à l'effet d'accepter la demande conditionnellement au maintien des dimensions en cas de reconstruction;

**Attendu que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Attendu que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Attendu que** la demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 6 du règlement numéro 473-14 sur les dérogations mineures;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité d'autoriser la dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 435 227 afin de permettre le déplacement du garage existant en cour avant, sans empiéter dans la marge de recul et conditionnellement au maintien des mêmes dimensions en cas de reconstruction.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1643)

**28. MRC de Drummond. : Demande pour une subvention au Programme Fonds de la Ruralité pour l'aménagement d'un centre multimédia au centre sportif, pour la projection d'évènement sportifs ou de films**

**Attendu que** la municipalité désire procéder à l'aménagement d'un centre multimédia à même le centre sportif;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de demander une subvention, au montant de 20 000 \$ au Programme sur le Fonds de la Ruralité pour l'aménagement des locaux et l'installation d'un système de projection;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document se rapportant à cette demande.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1644)

**29. Nomination de monsieur Michel Gentesse au titre de président du Comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu que** la municipalité a adopté le règlement numéro 472-14 sur l'implantation d'un comité consultatif d'urbanisme en date du 7 janvier 2014;

**Attendu qu'en vertu** de l'article 2.1 du règlement numéro 472-14 portant sur l'implantation d'un comité consultatif, le conseil doit nommer, par résolution, un président pour diriger les délibérations du comité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de nommer M. Michel Gentesse au poste de président du comité consultatif en urbanisme

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2016-01-1645)

**30. Nomination de madame Julie Trinque au titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu que** la municipalité a adopté le règlement numéro 472-14 sur l'implantation d'un comité consultatif d'urbanisme en date du 7 janvier 2014;

**Attendu qu'en vertu** de l'article 2.1 du règlement numéro 472-14 portant sur l'implantation d'un comité consultatif, le conseil doit nommer, par résolution, un vice-président pour remplacer le président du comité en cas d'absences ou d'incapacité d'agir;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de nommer Mme Julie Trinque au poste de vice-présidente du comité consultatif en urbanisme

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2016-01-1646)

**31. Nommer un secrétaire-archiviste au Comité consultatif d'urbanisme**

**Attendu que** la municipalité a adopté le règlement numéro 472-14 sur l'implantation d'un comité consultatif d'urbanisme en date du 7 janvier 2014;

**Attendu que** la nomination de Mme Emilie Trottier au poste de directrice-générale en janvier 2016;

**Attendu qu'en vertu** de l'article 2.2 du règlement numéro 472-14 portant sur l'implantation d'un comité consultatif, le conseil doit nommer, par résolution, un secrétaire-archiviste;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de nommer la directrice générale, Mme Emilie Trottier, au poste de secrétaire-archiviste du comité consultatif en urbanisme.

**Adoptée** à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2016-01-1647)

**32. Table pour la récupération hors foyer : Subvention avec l'achat de bacs à récupération pour les aires publiques**

**Attendu que** la municipalité désire profiter d'une subvention offerte par Éco Entreprises Québec sur le programme *Table pour la récupération hors foyer*;

**Attendu que** la compagnie Éco Entreprises Québec octroie une subvention pouvant atteindre 70 % pour chaque équipement;



**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de demander une subvention au montant de 1 309\$ \$ auprès de Éco Entreprises Québec sur le programme *Table pour la récupération hors foyer*, pour l'achat de deux bacs *BULLSEYE TRIO*.

Ces bacs seront installés dans les aires publiques intérieures de la municipalité, soit au centre sportif et à la salle municipale.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1648)

**33. Autorisation pour l'installation d'un décodeur de Cogeco Inc. au centre sportif, au montant de 43,03 \$ taxes incluses**

**Attendu que** la municipalité souhaite installer un décodeur pour les téléviseurs du centre sportif;

**Attendu** la réception d'une soumission de COGECO Câble Québec ;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de faire installer un décodeur au centre sportif au coût mensuel de 43,03 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1649)

**34. Supralocaux de la Ville de Drummondville : Décision du conseil relative au coût d'achat de la carte Accès-Loisirs pour les résidents de Saint-Majorique**

**Attendu que** la municipalité a conclu une entente avec la ville de Drummondville quant à l'utilisation des infrastructures en loisirs et en culture;

**Attendu que** les citoyens de Saint-Majorique pourront désormais se procurer une carte accès-loisirs;

**Attendu que** le conseil doit statuer sur les conditions d'obtention de la carte accès-loisirs;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu que le coût annuel de la carte accès-loisirs est fixé à 2,00\$ pour 2016 et que la politique de remboursement de taxes est abrogée.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1650)

**35. Procéder à l'embauche d'un préposé aux travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire municipale**

**Attendu que** la municipalité a procédé à l'offre d'emploi au poste de préposé aux travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire sur le site de Emploi-Québec et par affichage au CÉGEP de Drummondville;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'embauche de M. Michael Guindon, au poste de préposé aux travaux d'entretien de la patinoire municipale, au salaire horaire en vigueur, selon les besoins, du 15 décembre 2015 au 15 mars 2016.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2016-01-1651)

### 36. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

#### **DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-15 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Affûtage St-Pierre Inc.	Affûter les couteaux à glace pour la zamboni	59,79 \$
Bell Corp.Drummondville	Nouveau cellulaire pour le directeur du SSI contrat 2 ans	68,93 \$
Bell Mobilité	Cellulaires directeur SSI, inspecteur et adjoint en voirie	121,57 \$
Cogeco Câble Qc senc	Installation + (2 mois) téléphones, Internet et IP rôle ligne	530,35 \$
Croix Bleue	Assurances collectives pour employés municipaux	1 103,55 \$
Groupe Ultima Inc.	Renouvellement des assurances annuelles MMQ	11 638,00 \$
Hamel Propane	Gaz propane pour la caserne du Service incendie	479,40 \$
Hydro-Québec	Électricité - luminaires de rues au 30 novembre 2015	425,49 \$
Info Page	Pagelettes des pompiers pour SSI	127,85 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour le camion de la voirie	97,74 \$
Médias Transcontinental	Avis public erratum dérogation mineure - CCU	170,05 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement recyclage - 8,09 tm - au 30-11-2015	259,06 \$
Québec municipal	Adhésion annuelle - Services Internet	321,93 \$
Réno-Dépôt	Matériel pour anneau de glace et barrure pour salle	67,41 \$
SélectCom	Système téléphonique pour bureau municipal	247,01 \$
Service sécurité incendie	Location d'un VTT - travaux sentiers du Sanctuaire	200,00 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle communautaire	981,88 \$
Visa Desjardins	Permis, recommandé, bouteilles d'eau, timbres	383,54 \$
Wolters Kluwer	MAJ cartables FM Lois principales et complémentaires	451,50 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>17 735,05 \$</b>

#### **SALAIRES NETS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2015**

Élus municipaux	Rémunération & allocation dépenses pour décembre 2015	2 595,05 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois de décembre 2015	3 076,10 \$
Employés	Salaires pour le mois de décembre 2015	12 195,64 \$
		<b>17 866,79 \$</b>

#### **DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉSOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL:**

Crédit Bail CLÉ	Location tracteur New-Holland pour travaux municipaux	957,71 \$
Exc. J. Mélançon	Travaux à l'entrée de la rue Joseph - enlever bute sur ponceau	1 074,28 \$
Jean-Paul Blanchard	Transport & cueillette ordures ménagères - janvier 2016	2 050,39 \$
M.G.N. Déneigement	2e versement de 6 - déneigement des routes 2015-2016	11 138,76 \$
Mégaburo Inc.	Fauteuil et clavier ergonomiques pour directrice adjointe	776,95 \$
Michel Leclair	Remplacer ponceau & nettoyage fossé devant salle	2 970,79 \$
R.G.M.R. St-François	Transport & cueillette recyclage -janvier 20176	835,93 \$
WSP Canada Inc.	Honoraires estimation coût travaux asphaltage nouvelles rues	2 344,23 \$
		<b>22 149,04 \$</b>

#### **DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 11 JANVIER 2016:**

ADTEXCom	Mise à jour site Web municipal - décembre 2015	40,24 \$
Agence Rev. Canada	DAS à payer pour décembre 2015	2 033,84 \$
Contro Lectric Enr.	Équipements pour installation 2 luminaires sur 5e Rang Ouest	564,53 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau potable	268,47 \$
HB Archivistes	Gestion des archives municipales - une journée	276,48 \$
Infotech Inc.	Formation nouvelle directrice pour taxation sur Sygem	245,24 \$
Infotech Inc.	Frais transport pour papeterie 2016	32,66 \$
Infotech Inc.	Installation du rôle en ligne sur le site Web municipal	287,44 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour tracteur voirie	46,90 \$
Les Pétroles Therrien	Essence pour camion de voirie	311,12 \$
Les Pétroles Therrien	Essence diesel camion du Service incendie	34,73 \$
Loisirs St-Majorique	Remboursement partie non-résident activités de loisir	1 432,80 \$
Machinerie N.P.	Tapis de zamboni et squeegee	263,18 \$
Média Transcont.	Avis public dérogation mineure - urbanisme	173,85 \$
Mégaburo Inc.	Caisses de papier, marqueurs, post-it et pinces	206,06 \$
Mégaburo Inc.	337 copies couleurs & 6 704 copies N/B	186,02 \$
MRC de Drummond	Quote-part - décembre 2015 et janvier 2016	11 884,70 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets (32,14 tm) décembre 2015	1 995,93 \$
Nadeau, Michel	Location d'un espace au garage au 755, chemin du Sanctuaire	373,67 \$
Performance Inf.	TP-Link 16-Port bureau municipal et disque dur pour SSI	292,04 \$

Performance Inf.	Microsoft Office 2013 - bureau de l'inspecteur en urbanisme	435,76 \$
Performance Inf.	Achat souris sans fil Logitech - bureau directrice générale	40,24 \$
Pinard, Gilles	Effectuer les analyses d'eau pour décembre 2015	200,00 \$
Réno-Dépôt	Matériel pour sentiers (bois, vis et teinture extérieure)	151,25 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour décembre 2015	4 880,70 \$
Sécurité BC	Transfert ligne téléphonique pour Cogeco Câble	134,81 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement achat cadenas et couvercle thermostat caserne	26,42 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - assistant directeur	80,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	50,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	55,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	60,00 \$
Therrien Couture	Honoraires analyse entente eau potable et divers dossiers	1 330,26 \$
Therrien Couture	Honoraires dossier Énergie Valéro - Tribunal administratif	870,66 \$
Ultramar	Huile à chauffage pour la salle municipale	185,04 \$
<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>		<b>29 620,04 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 11 JANVIER 2016:</b>		<b>87 370,92 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 11 janvier 2016 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### 37. Varia

(2016-01-1652)

#### **Autorisation pour le paiement de la facture de la Commission Scolaire des Chênes pour la formation Pompier I**

**Attendu que** la réception de la facture pour le dernier versement de la formation *Pompier I*, pour M. Martin Lajoie;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le versement à la Commission Scolaire des Chênes au montant de 1409\$ pour le dernier versement de la formation *Pompier I*, pour le pompier à temps partiel, M. Martin Lajoie.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Le maire présente le nouveau site web municipal aux personnes présentes dans la salle**

### 38. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : Réception du montant de 16 071 \$ à titre de subvention pour la construction du centre sportif et l'aménagement de la patinoire municipale
- MDDELCC : Réception du montant de 11 887,57 \$ à titre de redevance pour l'élimination de matières résiduelles
- MRC de Drummond : Réception du montant de 1 733,33\$ dans le cadre de la demande d'aide financière à la formation des pompiers volontaires et à temps partiel
- MAMOT : Réception d'un montant de 500\$ pour aider à l'implantation du programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales
- Lettres d'un citoyen

***Le maire et le directeur du service incendie ont remis les médailles d'honneur aux pompiers, M. Marcel Murray et M. Marc Tessier, pour leurs 20 années de service au sein du Service de Sécurité Incendie.***

**39. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Coût de réparation de l'église
- Coût de réparation et d'agrandissement de la salle municipale et des bureaux
- Demande de subvention – table de collecte hors foyer
- Demande de commandite pour le décodeur COGECO
- Clocher de l'église

**40. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever l'assemblée à **20 heures et 11 minutes**.

---

M. Robert Boucher  
Maire

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière